saint-martin d'URIAGE

Procès-verbal du Conseil municipal du 20 mai 2026

La séance du Conseil municipal de SAINT-MARTIN-D'URIAGE s'est tenue le 20 mai 2026 à 18h30, sur convocation régulière. La séance est présidée par Monsieur le Maire, Théodore BONNET-GAMARD. Le quorum est atteint.

Elus présents : BALAS Stéfane, BALICCO Marie-Paule, BONNET-GAMARD Théodore, BOUVARD Didier, BUNTINX Marieke, CADENE Laurent, CONRY Cécile, COQUET Laura, CROSET Anne-Laure, DAMPNE Sébastien, DANIEL Ludovic, DELHOMME Sébastien (arrivé à 19h00), GÉNON Tiphaine, GIGNOUX Estelle, HELDERMAN Grégoire, LUMINAIS Françoise, MACHET Vincent, MOULIN Valentin, PEREZ Solène, PICARD Chloé, PICARD Emmanuel, PRUNET Christophe, REBOTIER Flavie, SPINELLI Guillaume, TETU Julia, VAUDET Louis

Les pouvoirs enregistrés pour cette séance sont :

- MENUEL Lilas — pouvoir à PICARD Chloé
- VINCENT Christelle – pouvoir à LUMINAIS Françoise

Le secrétaire de séance est PEREZ Solène.

Adoption des procès-verbaux des séances précédentes :

Le maire propose l'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 4 février 2026, 26 mars 2026 et 10 avril 2026. Des observations sont formulées par des conseillers concernant des imprécisions de rédaction (mention des votes et abstentions, erreurs chiffrées en page 16, manque de publication des réponses aux questions publiques). Après échange, il est procédé aux mises au point et les PV sont soumis au vote. Décision : approbation à l'unanimité.

Examen de l'ordre du jour :

Délibération n°053 — Création de comités consultatifs

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore
- Objet : Création de comités consultatifs thématiques (liste des thématiques énoncées : développement économique / tourisme / environnement / transition / mobilité / services publics / information et communication / éducation jeunesse santé / culture sport vie associative / urbanisme patrimoine cadre de vie / sécurité entretien aménagement). Modalités : appel à candidatures, composition/fonctions

précisées, président et vice-présidents élus désignés par arrêté, charte et règlement intérieur, rôle consultatif.

- Questions / échanges : remarques sur remplacement des commissions municipales et clarification des modalités de sélection, du rôle des élus (animation par des élus de la majorité), ouverture des comités aux habitants et acteurs locaux, possibilité de création ultérieure d'un comité finances.
- Vote : Délibération adoptée par 21 voix pour et 07 voix contre (BALICCO Marie-Paule, BOUVARD Didier, CONRY Cécile, GIGNOUX Estelle, LESAINT Jérôme, REBOTIER Flavie, SPINELLI Guillaume)

Délibération n°054 — Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS de Saint-Martin d'Uriage

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore
- Objet : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS, mise en place d'une CAO commune pour mutualiser les achats. Durée : mandat municipal.
- Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°055 — Modification de la délibération 2025-054 du 27.06.2025 portant sur le transfert des équipements de la petite enfance à la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG)

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore
- Objet : Clarification : transfert d'équipements petite enfance à la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCIG) = transfert d'équipements et non de la compétence ; maintien de certaines sous-compétences au sein de la commune (recensement des besoins, information et accompagnement des familles, planification du développement des modes d'accueil, soutien de la qualité). Acte en cohérence avec la délibération communautaire.
- Questions / échanges : demande de précisions sur le maintien des effectifs nécessaires pour assurer ces compétences et conséquences sur l'attribution de compensation (CLECT) ; confirmation de la volonté d'ouvrir des négociations avec la CCLG pour réajuster l'attribution de compensation si nécessaire.
- Vote : délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°056 — Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté de communes Le Grésivaudan

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore
- Objet : Désignation de la représentante titulaire et du suppléant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées pour la mandature. Candidatures présentées en séance. Titulaire : Mme Marieke BUNTINX – Suppléant : M. Grégoire HELDERMAN
- Vote : délibération adoptée à l'unanimité – 7 abstentions (BALICCO Marie-Paule, BOUVARD Didier, CONRY Cécile, GIGNOUX Estelle, LESAINT Jérôme, REBOTIER Flavie, SPINELLI Guillaume)

Délibération n°057 — Ferme de Loutas - Avenant n°3 du bail rural conclu avec l'EARL FADOLI

- Rapporteur : BUNTINX Marieke
- Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°3 au bail (maintenance et assurance des équipements mis à disposition pour l'exploitation : chambres froides, espace de lavage ; obligations d'usage et d'évacuation des eaux usées).
- Questions / échanges : précisions sur le transfert des responsabilités au preneur.
- Vote : délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°058 — Lancement d'un marché public de services pour la gestion et l'animation du service jeunesse

- Rapporteur : LUMINAIS Françoise
- Objet : Approbation du principe du recours à un marché public formalisé (seuil estimatif supérieur à 216 000 € HT sur 4 ans) pour la gestion et l'animation du service jeunesse ; autorisation de lancement de la procédure ; mandat au maire pour signature des pièces.
- Questions / échanges : demande d'informations supplémentaires sur le montant prévisionnel et le cahier des charges ; rappel de la nécessité de lancer la procédure rapidement (conventions actuelles expirant fin 2026) ; précision que le cahier des charges sera élaboré avant consultation et que les modalités et le montant définitif seront présentés ultérieurement.
- Vote : délibération adoptée à l'unanimité – 7 abstentions (BALICCO Marie-Paule, BOUVARD Didier, CONRY Cécile, GIGNOUX Estelle, LESAINT Jérôme, REBOTIER Flavie, SPINELLI Guillaume)

Délibération n°059 — Approbation du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) du groupe scolaire des Petites Maisons

- Rapporteur : LUMINAIS Françoise
- Objet : Approbation du PPMS mis à jour (suite travaux, concertation équipe éducative, services municipaux) ; rappel des exercices annuels et des procédures de mise à jour.
- Questions / échanges : corrections rédactionnelles et numéros d'urgence à vérifier (présence d'erreur signalée sur numéro d'appel d'urgence), précision des remplacements et du déclenchement du plan en l'absence de la directrice, numéro de portable à privilégier pour contacts. Eléments pris en considération.
- Vote : délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°060 — Règlement budgétaire et financier M57 et M4 Budget Commune et prod energie

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Adoption du nouveau RBF tenant compte de la nomenclature M57 et des évolutions réglementaires ; abrogation du RBF antérieur.
- Questions / échanges : interventions nombreuses et détaillées de l'opposition sur la présence de références à des « commissions finances » non précisées, coquilles et incohérences rédactionnelles, rôle du « bureau » mentionné dans le document, nécessité de préciser la gouvernance et la participation des élus ; demande de correction des erreurs et précision sur la création ou non de commissions ou comités, calendrier d'application et insertion des comités consultatifs. La majorité indique que le document comporte des coquilles issues d'une première version antérieure aux élections et s'engage à procéder aux corrections et précisions nécessaires ; indication que l'ouverture à la participation citoyenne se fera via les comités consultatifs présentés précédemment et que l'articulation avec les commissions sera précisée.
- Vote : délibération adoptée par 18 voix pour, 08 voix contre (BALICCO Marie-Paule, BOUVARD Didier, CONRY Cécile, DANIEL Ludovic, GIGNOUX Estelle, LESAINT Jérôme, REBOTIER Flavie, SPINELLI Guillaume) et 03 abstentions (Chloé PICARD, Lilas MENUEL, Anne-Laure CROSET)

Délibération n°061 — Régularisation des attributions de compensation (AC) auprès de la CCLG (Communauté de Communes Le Grésivaudan)

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire

- Objet : Inscription et régularisation des montants liés au transfert d'équipements petite enfance à la CCLG et reprise d'écritures conformément au rapport CLEC (montants et régularisations présentés en séance).
- Questions / échanges : demandes de clarification sur les montants et leur inscription budgétaire ; réponses apportées par les services.
- Vote : délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°062 — Budget communal 2026 - Décision modificative (DM) de crédits 2026-001

- Rapporteur : HELDERMAN Grégoire
- Objet : Ajustements et inscriptions complémentaires au BP 2026 (divers mouvements en fonctionnement et investissement — notamment produit de cession, ajustements liés à la cession annoncée d'une parcelle).
- Questions / échanges : éclaircissements techniques demandés et fournis (produit de cession Seiglières, mouvements d'ordre techniques demandés par le comptable, concordance avec la délibération sur l'attribution de compensation). Corrections mineures signalées et prises en compte.
- Vote : délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°063 — Transformation d'un emploi permanent d'ETAPS en emploi de rédacteur principal 2e classe à temps complet

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore
- Objet : Transformation d'un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) en emploi de rédacteur principal 2e classe au 1er juin 2026 et inscription au tableau des effectifs ; nomination de l'agent lauréat du concours.
- Vote : délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°064 — Attribution d'un mandat spécial à Marieke BUNTINX en vue de sa participation au Congrès de l'ANETT et aux rencontres du thermalisme en 2026

- Rapporteur : BONNET-GAMARD Théodore
- Objet : Conférer le mandat spécial à Mme BUNTINX Marieke afin de prendre part à des rencontres professionnelles nationales et au sujet du thermalisme, prise en charge des frais selon barème en vigueur dans la collectivité.
- Vote : délibération approuvée à l'unanimité.

Clôture de l'ordre du jour des délibérations.

Questions des habitants / interventions diverses et réponses

Après avoir épuisé l'ordre du jour, plusieurs courriels et questions d'habitants ont été lus et traités en séance :

1. Demande relative au monument aux morts (remontée dans le village) : prise en compte du souhait des acteurs locaux ; la commune étudiera la faisabilité et le calendrier (consultation ministère des Armées, le délai peut être long).

2. Projet « Le Luiset » / maison de santé / parking / densification : intervention longue et animée de professionnels de santé, du promoteur et d'élus. Points principaux :

 - Les porteurs de la maison médicale ont exprimé l'urgence de la réalisation (risque de perte de praticiens si délai ou procédure contentieuse prolongée) et l'importance pour l'offre de soins communale.
 - La majorité a indiqué qu'elle ne remet pas en cause l'objectif d'une maison médicale et de la maison de la Chaumière, mais qu'elle souhaite réexaminer certains aspects du projet (configuration, densité, aménagements de voirie/parkings) afin de mieux concilier intérêt général, contraintes locales et comportements des riverains ; un protocole d'accord est à l'étude avec le promoteur et les parties prenantes pour tenter d'aboutir à une solution partagée.
 - Le promoteur a alerté sur les contraintes juridiques et financières du calendrier : soit un protocole d'accord et une délibération communale rapide (pour sécuriser la suite du montage), soit risque de contentieux et d'indemnités.
 - Les professionnels de santé ont rappelé l'enjeu sanitaire et la nécessité d'obtenir des locaux propriétaires pour garantir l'installation de praticiens.
 - La majorité s'est engagée à poursuivre les discussions ; échéances et modalités seront précisées dans les prochains jours.

3. Divers (règlement local de publicité, emploi jeunes, parkings, questions d'habitants) : plusieurs prises de parole d'habitants et d'élus ; demande d'amélioration de la communication municipale et d'organisation de réunions publiques pour éclaircir les sujets sensibles (notamment « Le Luiset »). La municipalité annonce qu'une communication complémentaire et des réunions internes sont prévues.

La séance est levée à 21h15.

Fait le 29 juillet 2026,

Le secrétaire de séance

Mme PEREZ Solène

Le Maire

M. Théodore BONNET-GAMARD



